

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2009

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Gilles MARQUET, Didier CHAPUIS, Gérard BELLINA

Excusé : Patrick PERRIER DAVID

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 30 septembre 2009 est approuvé.

1 / Informations diverses

- **Documents présentés en séance**
 - Projet de réforme de la taxe professionnelle.
 - Infos sur la révision de la charte du PNR
 - Lutte naturelle contre la chenille processionnaire
- **Réunions passées** : tableau remis avec la convocation

2 / Travaux d'entretien et d'investissements

Réseau eau – assainissement du Pelant

Les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau et d'assainissement se sont terminés le 23 octobre et le revêtement bi couche réalisé le 29 octobre.

La réception des travaux a été différée suite à des affaissements de chaussée nécessitant un apport de matériaux et une reprise du revêtement.

Cimetière

Les travaux de réfection du mur sud sont en cours (entreprise Neiva)

Four de La Mulaz

Plusieurs relances ont été adressées à l'entreprise Auran pour terminer les travaux.

Voirie communale

Les reprises en enrobé sur les branchements d'eau, le parking de la salle polyvalente, un tampon rue du crêt d'eau et l'accès au chemin d'exploitation n° 11 (suppression des écoulements sur le RD) ont été effectués par l'entreprise Eiffage.

Mur rue de la Valserine

Le soutènement du talus le long de la route départementale a été réalisé par l'entreprise Neiva.

Centre d'exploitation

Les travaux d'installation de chauffage radiant dans l'atelier communal ont été effectués ce jour (entreprise JS électricité)

L'isolation sous toiture par mise en place de panneau de laine de verre sera réalisée durant le mois de décembre (entreprise Bellina). L'isolation des murs de l'atelier sera mise en place par les agents techniques.

Tram

L'isolation de la porte de liaison entre le tram et la salle de restauration a été effectuée par l'entreprise Carraz
Les agents techniques ont réalisé l'isolation sous ce cheminement.

Travaux EIJA

Les membres du chantier d'insertion ont mis en place une allée pavée à l'arrière du tram, ainsi que devant le panneau d'informations touristiques. La porte du four de La Mulaz a été également remise en état par leurs soins.

3 / Finances

3.1 / Débat d'orientation budgétaire 2010

En préambule, il est fait état des crédits d'investissement disponibles, comprenant les dépenses d'investissement engagées au 23 novembre pour le budget général et pour le budget eau et assainissement.

Orientations budgétaires pour 2010

M 14 Budget général

- Réserve foncière
- Opération cœur de village (quartier ouest)
- Réhabilitation de la cure
- Rénovation et mise en accessibilité de la salle des fêtes (huisseries, toilettes, ..)

M 49 Eau et assainissement

- Poursuite du projet de la nouvelle station d'épuration

3.2 / Décisions modificatives

- Reversement taxe professionnelle ALTIPLAST (14 340,20 €) rectification de la décision modificative prise lors du conseil municipal précédent suite à modification du compte à créditer
Diminution de crédit compte 61523 (entretien voirie et réseaux)
Augmentation de crédit compte 7391-13 (reversement fiscalité)
- Travaux en régie : mur de soutènement du Crêt d'Eau (625,58 €). Opération d'ordre entre sections
Diminution de crédit compte D 023 fonctionnement
Augmentation de crédit compte 2315-087 investissement (Travaux de voirie))
- Travaux en régie : branchements eau potable route de Cumont et La Mulaz (3 764,53 €) opérations d'ordre
Diminution de crédit compte D 023 fonctionnement
Augmentation de crédit compte 2156-022 et 2315-022 investissement (eau potable)
- Facture Salendre pour travaux d'assainissement réalisés en 2006, mentionnés sur les PV de réunions de chantier et non facturés (5177 €)
Diminution de crédit opération 2315-015-1 (réseaux assainissement Pelant)
Augmentation de crédit opération 2315 – 023 (réseau assainissement))

3.3 / Réserve foncière

Suite aux estimations communiquées par France Domaines concernant un terrain proposé à la vente, ainsi que des terrains nécessaires à l'emprise d'accès à la future station d'épuration, le conseil municipal charge le Maire des négociations nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

3.4 / Conventions de mutualisation de moyens par mise à disposition du personnel communal au Syndicat des eaux de la basse vallée de la Valserine et au Syndicat de la route forestière du Grand Crêt d'eau.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt que peut présenter la mutualisation des moyens entre la commune de CONFORT et d'une part le syndicat intercommunal des eaux de la basse vallée de la Valserine, d'autre part le syndicat intercommunal de la piste forestière du Grand Crêt d'Eau, ayant leur siège à la mairie de Confort, pour leur permettre de réaliser des prestations dont ils auraient besoin.

Il explique qu'ainsi il s'avérerait souhaitable que la commune de CONFORT mette à disposition les agents techniques communaux au profit de ces deux syndicats pour notamment effectuer des prestations de contrôles, des accompagnements occasionnels lors de divers prélèvements ou d'incidents, et des légers travaux.

Il précise que toutes les interventions de ces services seraient réalisées à titre onéreux et facturées au prix coûtant ainsi qu'au temps réellement passé.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les conventions proposées et autorise le Maire à les signer.

3.5 / Modification du tableau des employés permanents de la commune au 01/01/2010

Suite à l'augmentation de l'effectif scolaire en classe maternelle et de la fréquentation des enfants au service d'accueil périscolaire, le maire propose d'augmenter les heures de travail hebdomadaires attachées à l'emploi actuel d'ATSEM.

Il propose donc de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'actuel emploi d'ATSEM de 22 heures hebdomadaires et de créer un emploi similaire d'une durée de 28 heures, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des ATSEM 1^{ère} classe.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

3.6 / Annulation de la convention relative au terrain de foot ball de Pierre Longue

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LANCRANS réalise la construction d'un nouveau groupe scolaire au lieu dit « La Tranche » sur le vaste terrain communal à l'emplacement de l'ancien terrain de sport désaffecté. Il précise que ce terrain fait l'objet d'une convention entre les communes de CONFORT et LANCRANS depuis le 17 février 1989 pour une durée illimitée

Il indique qu'en l'absence dans la convention de tout article précisant les mesures applicables en cas de désaffectation de ce terrain, propriété de la commune de Lancrans, et après avis du comptable du trésor et des services de la sous préfecture, la commune de Confort ne peut se prévaloir d'un quelconque dédommagement des investissements effectués.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le conseil municipal de LANCRANS a dénoncé ladite convention par délibération du 26 octobre 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer la convention avec la commune de LANCRANS sans aucune indemnité et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches relatives à la résiliation de cette convention.

3.7 / Indemnités des agents communaux

- Indemnité Administrative de Technicité (I.A.T.)

Le maire rappelle la délibération du 30 septembre 2009 et informe le conseil municipal d'une circulaire émanant de la Trésorerie de Bellegarde demandant qu'il soit fait référence au taux moyen.

Une nouvelle délibération est prise en mentionnant les termes indiqués.

- Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (I.E.M.P.)

Conformément à cette même circulaire le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux moyen annuel de l'indemnité. L'enveloppe globale 2010 s'élève à 4 032 €.

4 / Règlement de la salle polyvalente

Le Maire présente au conseil municipal un projet de règlement général et intérieur de la salle des fêtes, règlement nécessaire pour obtenir un usage correct de ce bâtiment qui fait partie du domaine privé de la commune et assurer ainsi une meilleure qualité dans la mise à disposition des installations.

Le conseil municipal adopte le présent règlement

5 / Autorisations d'occupation des sols

5.1 / Permis de construire

- WIDER Jean Pierre (maison individuelle)

5.2 / certificats d'urbanisme d'information

- parcelle JOLENS
- parcelle COUTIER Pascal
- parcelle SAINTOYANT

5.3 / déclarations d'intention d'aliéner

- vente SAINTOYANT / GENELOT
- vente parcelle BUATOIS / LUCAS
- vente COUTIER / SCI CONFORT VILLAGE

Pour ces trois ventes, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

6 / Pandémie grippale

Le maire présente au conseil municipal le projet de Plan de Continuité d'Activités (PCA) de la commune destiné à permettre aux différents services communaux de fonctionner en mode dégradé, et plus précisément en cas d'épidémie et de contamination par le virus H 1 N 1. Ce document a comme objectifs principaux d'assurer la prévention et la protection des employés, élus, bénévoles, assurant le fonctionnement des services, d'exercer une mission de solidarité en direction des personnes les plus fragiles et éventuellement vers la Maison de Retraite, d'informer la population sur l'évolution de la pandémie et les mesures d'hygiène qui en découlent.

6 / Question diverse

Un terrain communal fait actuellement l'objet de problèmes de voisinage et d'utilisation. Après un retour sur l'historique de ce terrain, qui date de plusieurs années, il est rappelé la réunion de la commission environnement / travaux en date du 16 juin, réunissant 7 membres du conseil municipal et dont les décisions concernant ce terrain ont été depuis strictement respectées.

Fin de séance à 21h 30 mn.

Le Maire,
Michel JERDELET